



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

parti socialiste

Question écrite n° 132626

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'utilisation des fichiers des primaires socialistes. En effet, ce scrutin qui avait été organisé de manière unilatérale par un seul parti politique (le parti socialiste) sur l'ensemble de l'échiquier de nos formations avait été fortement contesté lors de sa mise en place sur le territoire national. Notamment le risque de fichage et la constitution illégale de fichiers politiques avait été évoqués, voire dénoncés par plusieurs parlementaires qui connaissaient les pratiques du parti socialiste. Le parti socialiste avait alors communiqué sur une prétendue destruction de ces fichiers électoraux. Or il s'avère après les observations constatées par les militants adverses venus consulter les émargements sur les listes électorales, suite au 1er tour du scrutin que ce n'est pas le cas. Cette constatation prouve si besoin en était que ces listes des primaires n'ont pas été détruites mais conservées pour servir de références pour les élections présidentielles. Cette méthode avait pourtant été niée par la direction du parti socialiste, qui avait donc menti outrageusement. Il serait donc souhaitable d'obtenir des explications sur ces mensonges invétérés auprès des dirigeants socialistes. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette question et l'en remercie par avance.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132626

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2012, page 4023

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)